

**MOULIN des MASSONS**  
**COMPTE-RENDU RÉUNION DE BUREAU**  
**Vendredi 6 octobre 2023**

**Présents :** Jean-Paul et Michèle Palmier, Janine Tissot, Jeanine et Jean-Yves Peyron, André Laurent, Elise Barou, Gérard Laurent, Gilles Robert, Colette Laurent, Cécile Billis, Alexandre Billis.

**Lieu de réunion :** au Moulin des Massons

**Prochaine réunion de bureau et réunion de CA :**

La prochaine réunion de bureau est fixée mercredi 8 novembre à 16h au Moulin - juste avant la réunion de CA prévue le même jour à 18h. Cécile et Alex Billis signalent qu'ils seront absents car en déplacement en Normandie à cette date.

**1 – APPROBATION COMPTE-RENDU BUREAU du 14 septembre 2023 :**

Le bureau approuve ce compte-rendu transmis par mail à chaque membre par le président et mis en ligne sur l'Intranet.

**2 - POINT FINANCIER FAIT PAR LE TRESORIER :**

Le chiffre d'affaires du mois de septembre 2023 augmente de 8.62% par rapport au même mois de 2022 et le chiffre d'affaires annuel de janvier à septembre 2023 augmente de 4 500€ par rapport à la même période de 2022.

La situation est estimée satisfaisante par le bureau.

Un point de la trésorerie est fait au 30 septembre 2023.

Le marché de la Fourme a rapporté 2 800€.

**3 – POINT de SITUATION fait par le président** qui rappelle que le présent bureau a été décidé, en lieu et place du CA initialement prévu et reporté au 8 novembre, afin de traiter de l'arrêt d'activité de Guylaine.

**- 3.1 – Fréquentation du public jusqu'au 30 septembre 2023 :**

9 450 visiteurs contre 9 502 visiteurs au 30 septembre 2022.

Un réajustement a été fait sur la fréquentation d'octobre pour tenir compte de l'affluence quelque peu sous-estimée des JEP 2023.

### **- 3.2 – Arrêt d’activité de Guylaine Bonnefoy salariée du Moulin :**

Guylaine a signalé mardi 19 septembre sa décision de quitter le Moulin au président qui a répercuté cette information par mail aux membres du bureau samedi 23 septembre.

Le président lui a proposé une rupture conventionnelle d’activité qu’elle a acceptée.

Le dispositif de rupture conventionnelle n’impose pas une lettre manuscrite de démission du salarié.

Son ancienneté est de 7 ans et 5 mois et il lui reste 28 jours de congés à prendre à la date du 30 septembre.

Le montant de l’indemnité conventionnelle à lui verser serait de 4 340€ qui avec les charges afférentes porterait à un coût total pour le Moulin de 5 642€.

### **Échéancier estimatif de la procédure exposé par André :**

Le formulaire de rupture conventionnelle sera rempli par le président avec Guylaine, après validation par le comptable vers le 10 octobre.

Cette rupture conventionnelle deviendra officielle à l’issue du délai de rétractation qui va jusqu’au 25 octobre. Pour éviter d’allourdir le coût pour le Moulin, le bureau unanime décide qu’il soit proposé à Guylaine de prendre ses congés à partir du 16 octobre.

Sur question du président le bureau considère unanimement que cette fonction doit être remplacée car elle conditionne la poursuite des activités de notre écomusée.

### **Constitution d’un groupe de travail chargé des questions liées au remplacement de Guylaine (diagnostic de poste... procédure d’embauche) composé comme suit :**

André Laurent, Alexandre Billis, Cécile Billis, Jeanine Peyron, Janine Tissot.

Ce groupe rendra compte de ses missions au bureau.

### **Avant tout recrutement, le bureau considère que l’urgence est :**

- d’inventorier toutes les tâches (très diversifiées) du poste de Guylaine
- de répertorier les ateliers proposés à ce jour pour en estimer la pertinence et la rentabilité.
- d’étudier l’éventualité de créer 2 postes à mi-temps (secrétariat/animation) au lieu d’un seul comme actuellement et d’en rédiger la ou les fiches de poste.
- d’étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d’une annualisation du temps de travail
- de faire une étude estimative du coût salarial... pour le Moulin.
- de consulter pour avis/conseils (expert comptable, bénévoles actifs / responsable production Pierre-Yves).

Pour limiter les coûts induits par le départ de Guylaine, le bureau unanime souhaite repousser son remplacement à février 2024 (fermeture du Moulin en décembre et janvier).

### **Déroulé des tâches urgentes :**

Au vu de ce qui précède et après échanges et discussions, le bureau acte le déroulé suivant à partir du 14 octobre et jusqu’au départ de Guylaine fin novembre (fin prévisible de contrat) :

- André fait un 1<sup>er</sup> état des tâches à partir de la fiche de poste, soumis ensuite à Jeanine P.
- Une projection financière sera sollicitée par les trésoriers au cabinet comptable.
- Formation à partir du 10 octobre avec Guylaine pour utiliser les applications informatiques pour Jeanine P., Cécile, Janine T.,
- Colette propose son aide pour le classement.

- Cécile propose de s'occuper de l'organisation générale.
- Élise propose son aide pour remplacer Jeanine P. en boutique.
- André qui a accès à la bal du Moulin gèrera les mails après le 14 octobre.
- réunion du groupe de travail (Jeanine P. André, Alex, Cécile, Janine T.) jeudi 19 octobre à 9h.

#### **4 – COMPTE-RENDU COMMISSION ANIMATION du 6 OCTOBRE fait par Jeanine P.**

Le compte-rendu sera mis en ligne et consultable sur l'Intranet.

Cette commission a établi le calendrier des dates d'animations hebdomadaires à partir de l'ouverture au 10 février 2024 jusqu'en août 2024 et notamment :

- Crêpes et pâte à tartiner pour les animations de février
- Chasse aux œufs avec ou sans confection de paniers le dimanche de Pâques
- Fête du Pain dimanche 12 mai 2024
- Fête du Moulin avec Fête des 20 ans du Moulin samedi 29 et dimanche 30 juin 2024
- envoi d'un mail au planning des bénévoles pour recueillir propositions et participations des bénévoles pour préparer la Fête des 20 ans
- Inviter les habitants de St-Bonnet et Châtelneuf pour visite découverte gratuite samedi 29 juin 2024 avec diffusion d'un diaporama de présentation de l'histoire du Moulin
- réunion du groupe des « 20 ans du Moulin » le 3 novembre 2023 à 18h

#### **5 : INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **5.1 – Élection de Pierre-Jean Rochette au poste de sénateur :**

Le président lit en bureau le message informatique qu'il lui a adressé à l'issue de son élection et la réponse de P.J. Rochette.

Janine T. précise avoir échangé lors de la Fête de la Fourme avec cet élu et lui avoir signalé que le Moulin des Massons fêtait ses 20 ans en 2024. A cette information l'élú a répondu qu'il serait présent.

##### **5.2 – Séminaire « Avenir Montagne » au Col de la Loge journée du 16 octobre :**

Le Moulin sera représenté par Gilles, Jean-Yves et Alex.

##### **5.3 – Forum des acteurs touristiques à St-Gervais-sous-Meymont le 17 octobre 2023 :**

Le Moulin sera représenté par André.

##### **5.4 – Marché de Noël à Montbrison les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> WE de décembre 2023 (réponse avant le 20/10) :**

Le bureau décide de postuler pour les deux WE ; 280€ les 2 WE et 160€ un WE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire : Janine TISSOT